

## ***Préambule :***

### ***Description de la matière :***

A travers ce programme nous allons aborder Le concept de Phonologie .S'agissant de la continuité de la matière Phonétique qui s'intéresse à l'étude des sons du langage humain articulé, sans prendre en considération l'aspect sémantique de la langue, la phonologie s'intéressera à la fonction de ces sons dans les différents systèmes linguistiques, particulièrement la langue française dans notre cas.

Le message transmis à partir d'un ensemble d'unités segmentales est accompagné d'éléments qui échappent à la segmentation, à savoir le ton, l'accent et l'intonation. Ces éléments prosodiques qui participent à véhiculer le sens des énoncés peuvent être mal interpréter selon l'apprenant et sa langue maternelle. Cette branche de la phonologie, nommée Prosodie, permettra d'étudier les différents systèmes phonologiques liés à la sémantique de la langue.

### ***Connaissances préalables recommandées*** (pré-acquis) :

Les bases théoriques et pratiques de la phonétique ainsi que les concepts relevant du fonctionnalisme, tels que la double articulation du langage (monèmes et phonèmes) sont requis pour suivre cet enseignement.

***Mode d'évaluation*** : Continu et Examen

***Objectifs escomptés*** : permettra d'étudier les différents systèmes phonologiques liés à la sémantique de la langue.

***Auteur*** : Mme MOKDAD.Naouel ;Maîtreassistant A,au Département de français ;Faculté de Lettres et des Langues Université d'Oum El bouaghi .nmaures@gmail.com

## **Plan du programme**

### **La phonologie**

*1-Définition ;*

*2-Les champs d'investigation de la phonologie ;*

#### **CHAPITRE1 2 .1.La phonématique :**

##### **2.1.1. Définition**

##### **2 .1.2.Le phonème**

###### **2 .1.2.1.Les traits pertinents et le trait distinctif**

###### **2 .1.2.2.La variation**

###### **2 .1.2 .3.Les variantes libres**

###### **2 .1.2.3.1.Le facteur géographique**

###### **2 .1.2.3.2.Le facteur social :**

###### **2 .1.2.4.Les variantes contextuelles**

##### **2 .1.3. La segmentation**

##### **2 .1.4. La commutation**

##### **2 .1.5. La paire minimale**

##### **2 .1. 6 La Chute des sons**

##### **2 .1.7. L'assimilation**

#### **CHAPITRE2 2.2. La prosodie :**

##### **2.2.1. Définition**

##### **2.2.2. La syllabe :**

##### **2.2.3. L'accentuation**

###### **2.2.3.1. L'accent démarcatif :**

###### **2.2.3.2 L'accent d'insistance :**

##### **2.2.3. L'intonation**

## Phonologie

### *1-Définition :*

La phonologie est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l'analyse des unités discrètes (phonèmes\* et prosodèmes\*) opposées à la nature continue des sons. Elle se distingue donc de la phonétique bien qu'il soit difficile de séparer coït ] deux domaines de recherche. La phonologie s'organise elle-même en deux champs d'investigation :

### *2-Les champs d'investigation de la phonologie ;*

#### *2.1.La phonématique :*

##### **2.1.1. Définition**

Elle étudie les unités distinctives minimales ou phonèmes en nombre limité dans chaque langue, les traits distinctifs ou traits pertinents qui opposent entre eux les phonèmes d'une même langue, les règles qui président à l'agencement des phonèmes dans la chaîne parlée ; les deux opérations fondamentales de la linguistique sont la segmentation et la commutation qui permettent de dresser l'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, d'en déterminer les variantes contextuelles ou allophones. et d'étudier ces phonèmes selon leurs propriétés au niveau articulatoire',acoustique' , auditif\*, et dans le cadre de la perception ;

##### **2.1.2.Le phonème**

Le phonème est l'élément minimal, non segmentable. de la représentation phonologique d'un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente, dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine à une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement, le long de la chaîne parlée, pour constituer les signifiants des messages et; s'opposent ponctuellement, en différents points de la chaîne parlée, pour distinguer les messages les uns des autres. Cette fonction étant sa fonction essentielle, le phonème est souvent défini comme l'unité distinctive minimale. Le caractère phonique du phonème est accidentel (L. Hjelmslev propose le terme de cénème, « unité vide, dépourvue de sens ») ; il est néanmoins important puisque toutes les langues connues sont vocales. Le phonème est donc défini. en référence à sa substance sonore, par certaines caractéristiques qui se retrouvent aux différents niveaux de la transmission du message (niveau moteur ou génétique, niveau acoustique, niveau perceptif, etc.).

Ces caractéristiques phoniques, dites « **traits distinctifs** » ou « **pertinents** », ne se présentent jamais isolées en un point de la chaîne parlée : elles se combinent à d'autres traits phoniques qui peuvent varier en fonction du contexte, des conditions d'émission, de la personnalité du locuteur, etc., et que l'on appelle traits non-distinctifs.

Le phonème français /a/ s'oppose à /i/, /e/, /e/, /y/, /u/, /o/, /a/, etc., comme le montre

la série minimale la, lis, les, lait, lu, loup, lot, las, etc., et à tous les autres phonèmes du français parce qu'il est le seul à posséder ensemble les traits vocalique, non consonantique, palatal (aigu), ouvert (compact). Ce sont ces traits que l'on retrouve dans la voyelle des mots suivants, chat, lac, cale, patte, mêlés à d'autres traits articulatoires (acoustiques) qui dépendent du contexte et n'ont pas de fonction linguistique.

Deux phonèmes appartenant à deux langues différentes ne peuvent jamais être semblables puisque chacun se définit par rapport aux autres phonèmes de la langue à laquelle il appartient. Ainsi, le /s/ français est défini comme consonantique, non vocalique, dental (diffus et aigu), fricatif (continu), non-voisé ; en espagnol, le phonème /s/ est défini par les mêmes caractéristiques sauf la dernière, puisqu'il n'y a pas dans cette langue de sifflante voisée comme en français ; le phonème e/s/ est réalisé en espagnol tantôt comme non-voisé [s], tantôt comme voisé [z], en fonction du contexte.

Moins les phonèmes sont nombreux dans une langue et plus ils présentent des variantes.

Le locuteur d'une langue donnée a appris à produire certains mouvements des organes phonatoires de façon à placer dans les ondes sonores un certain nombre de traits que l'auditeur de la même langue a appris à reconnaître. Un même phonème est donc réalisé concrètement par des sons différents, formant une classe ouverte mais possédant tous en commun les traits qui opposent ce phonème à tous les autres phonèmes de la même langue. Ces sons différents, qui réalisent un même phonème, sont appelés **variantes ou allophones**. Dans le mot français rare, le phonème /r/ peut être prononcé comme une vibrante dentale [r] dite « r bourguignon », comme une vibrante uvulaire [R] dite « r grasseyé », comme une fricative uvulaire [R « renversée »] dite « r parisien » : il s'agit de trois sons différents, ou de trois **variantes** différentes (ici. Des **variantes régionales et sociales**) réalisant un même phonème.

### **2.1.2.1. Les traits pertinents et le trait distinctif**

Le phonème est constitué dans sa substance sonore par un faisceau de traits phoniques. Ces traits peuvent être, en principes, définis aux différents stades de la transmission du message : articulatoire, acoustique et auditif. Cependant, et en l'absence de tout matériel

expérimental, les linguistes préfèrent utiliser les traits phoniques articulatoires puisqu'ils permettent une vérification plus aisée.

Le phonème /m/ par exemple est caractérisé par les traits phoniques suivants : bilabial, nasal, sonore, occlusif.

#### **2.1.2.1.1. Les traits pertinents :**

ce sont tous les traits phoniques qui permettent l'identification du message. Selon Jakobson, tous les systèmes phonologiques du monde reposent sur une douzaine d'oppositions binaires dans lesquelles chaque langue opère un tri.

Les consonnes du système phonologique du français recourent au moins aux traits pertinents suivants : oralité/nasalité ; occlusion/constriction ; sonorité/surdité ; point d'articulation.

#### **2.1.2.1.2. Le trait distinctif :**

On appelle trait distinctif le trait pertinent capable d'opposer deux énoncés de sens différents dont le signifiant est par ailleurs identique.

En français, le trait distinctif qui oppose le mot « pain » au mot « bain » et le voisement (sonorité/surdité) des initiales /p/ et /b/ :

Le phonème /p/ est sourd, occlusif, oral et bilabial.

Le phonème /b/ est sonore, occlusif, oral et bilabial.

Dans ce cas, « pain » et « bain » forment une paire minimale. La paire minimale est une paire de mot ayant un sens différent et dont le signifié ne diffère que par un phonème.

#### **2.1.2.2. La variation :**

La variabilité des réalisations phoniques constitue une particularité importante de la parole. La parole peut se manifester de façon très variable pour diverses raisons. Parmi les variations possibles, il faut distinguer celles qui résultent des erreurs de production et des pathologies du langage, ou encore celles liées aux différences entre l'état des locuteurs comme la fatigue, la joie, la tristesse ...etc. Ce type de variations, dites « individuelles », n'est pas lié aux principes d'organisation phonologique de la langue.

Les variations phonologiques qui nous intéressent sont de deux types : les variations libres et les variations contextuelles.

#### **2.1.2.3. Les variantes libres :**

On parle de variation libre si deux phonèmes figurent dans le même environnement phonématique, et s'ils peuvent être substitués l'un à l'autre sans qu'il y ait une différence dans le sens du mot, on dira alors que les deux phonèmes sont des variantes libres d'un même et unique phonème.

Ce premier type de variation est généralement dû à deux facteurs :

### **2.1.2.3.1. Le facteur géographique** (régional) :

L'origine géographique des locuteurs détermine souvent ses choix linguistiques et l'utilisation d'une variante phonologique au dépend d'un autre.

Il y a, par exemple, en français un seul phonème /R/ qui est réalisé de deux manières différentes selon les régions. On a le [r] vibrante dentale dit « bourguignon » qui est plutôt réalisé dans le sud de la France, et le [ʁ] fricative uvulaire dit « parisien » car propre à la communauté parisienne.

Autre exemple. Ainsi en Alsace, [b] et [v] sont souvent prononcés [p] et [f] sous l'influence du substrat germanique.

On dira que dans le premier exemple, le [r] et le [ʁ] sont des variantes régionales du phonème [R].

### **2.1.2.3.2. Le facteur social :**

L'origine socioéconomique, l'identité, l'âge ou le sexe d'un locuteur intervient dans le choix d'une variante phonologique au détriment d'une autre. En prenant le même phonème [R] et sa variante [r] dans le contexte sociolinguistique algérien, certaines études démontrent que les femmes utilisent plus souvent la variante [R] que les hommes. Ces études mettent en évidence aussi le fait que l'utilisation du [R] est souvent rattachée à une certaine idée du prestige accordé à la langue française.

Autre exemple. Labov, sociolinguiste américain, a montré dans une étude que la prononciation du phonème [r] différait en fonction de la classe sociale des locuteurs, en ce sens que ce phonème était plus prononcé chez les new yorkais issus de la classe aisée. En revanche, chez les classes les moins aisées, l'insistance sur la prononciation des [r] est dans bien des cas presque inexistant.

### **2.1.2.4. Les variantes contextuelles :**

Lorsque les sons d'une langue se trouvent en contact dans la chaîne parlée, de nombreuses modifications peuvent se produire, dues à différents types d'interaction articulatoire. Comme plus fréquentes nous pouvons citer les chutes (ou élisions) de sons et les assimilations.

### **2.1.3. La segmentation :**

La segmentation est une procédure consistant à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en morphèmes, qui seront à leur tour segmentés en unités constituantes, les phonèmes. Cette opération précise la classification des unités selon les rapports syntagmatiques qu'elles entretiennent. La segmentation est indissociable de la commutation.

### **2.1.4. La commutation :**

La commutation est le test qui permet d'identifier les phonèmes qui composent un énoncé, par le remplacement d'un son par un autre sur l'axe paradigmatique. Si la commutation entraîne une différence de signification, on dira que le son dégagé est un phonème.

Ex : Quels sont les phonèmes qui composent le morphème « père » ?

Segmentation : /p /ɛ/ R/.

Commutation du premier son [p] par [m] On obtient : /m ɛ R/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /p/ est un phonème.

Commutation du son [ɛ] par le son [a]. On obtient : /paR/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /ɛ/ est un phonème.

Commutation du dernier son [R] par le son [l]. On obtient : /pɛl/. La commutation a entraîné une différence de signification, donc /R/ est un morphème.

### **2.1.5. La paire minimale :**

Une paire minimale en phonologie désigne une opposition de deux mots qui ne se distinguent que par un seul phonème. C'est la recherche de paires minimales qui sert au linguiste à distinguer les phonèmes d'une langue. Le phonologue posera l'existence de deux phonèmes distincts là où il y aura distinction de sens. Le français distingue /p/ et /b/, /t/ et /d/ et il est facile de trouver des paires minimales qu'attestent cette opposition phonologique « pain [pɛ̃] ~ bain [bɛ̃] » et « thon [tɔ̃] ~ don [dɔ̃] ». De l'articulation des notions théoriques de phonologie à l'analyse du corpus Dans la recherche de paire minimale, il convient de prendre en compte les faits de position et de comparer les phonèmes différents en positions identiques (initiale, intervocalique et finale). L'existence d'une paire minimale montre que les deux phonèmes qui distinguent les unités linguistiques sont deux phonèmes distincts.

### **2.1.6 La Chute des sons :**

par chute ou élision d'un son nous entendons sa disparition complète. L'élision est souvent due à une sorte de paresse articulatoire qui fait que le locuteur « omet » volontairement l'articulation d'un son.

Exemple : La chute du /t/ dans « maintenant » /mẽnã/

Le phonème /ə/ dit caduc subit souvent cette élision : /ʒənsepə/ « je ne sais pas »

### **2.1.7. L'assimilation :**

c'est un processus universellement attesté qui peut se définir comme l'acquisition d'un trait phonique par un son à partir d'un son immédiatement voisin.

Ex : on dit qu'il y a assimilation dans le mot « journalisme » /ʒuʀnaliʒm/ parce que le phonème /s/ prend l'une des caractéristiques du /m/ avec lequel il se trouve en contact. Le trait phonique transmis au /s/ est le voisement du /m/. Le /ʒ/ n'est pas totalement voisé pour devenir un /z/.

Ce phénomène, lié sans doute à la lenteur des organes de la parole (donc à des contraintes d'ordre physiologique), se manifeste soit par une anticipation soit par un retardement de geste(s) articulatoire(s)

## **2.2. La prosodie :**

### **2.2.1. Définition**

Étudie les traits suprasegmentaux, c'est-à-dire les éléments phonique» qui accompagnent la transmission du message et qui ont aussi une fonction distinctive : l'accent\*, le ton\*, l'intonation\*. À côté des études phonologiques



appliquées à une langue donnée, la phonologie générale étudie les principaux systèmes phonologiques du monde et les lois générales de leur fonctionnement, la phonologie contrastive étudie les différences des systèmes phonologiques de deux ou plusieurs langues, la phonologie synchronique envisage le système dans un état donné de fonctionnement de la langue tandis que la phonologie diachronique vise à décrire et à expliquer les changements du système dans le passage d'un état de langue à un autre .

### **2.2.2. La syllabe :**

C'est une unité linguistique relativement facile à appréhender pour les locuteurs. On considère traditionnellement qu'il y a dans une séquence autant de syllabes qu'il y a de voyelles. La syllabe est généralement formée autour d'une voyelle. Autour de cette voyelle centre de syllabe se groupent éventuellement des consonnes. En conséquence, on aura comme structure de syllabe le schéma suivant :  $C_m V C_n$ , où  $m = 0$  à 4 et  $n = 0$  à 3 (nombre de consonnes). La position  $C_m$  est la position forte, la position  $C_n$  est la position faible.

### **2.2.3. L'accentuation**

L'accentuation peut se manifester de plusieurs façons : par une augmentation de durée, un changement important de mélodie, un accroissement d'intensité. Les deux premiers paramètres sont ceux que l'on rencontre le plus fréquemment en français standard. L'accentuation est donc fixe et prévisible en français, elle atteint généralement la dernière syllabe du mot ou du syntagme. Sa fonction est démarcative ou contrastive.

#### **2.2.3.1. L'accent démarcatif :**

Placé en fin de mot ou de syntagme il permet de délimiter les différentes unités d'un énoncé qu'on appelle un groupe rythmique. Le rythme varie selon le débit, car plus on parle vite, moins il y a de pauses et d'accents.

Exemple :

La locomotive : s'est arrêtée : dans la gare :.

Les enfants :, épuisés :, s'endorment dans le train:/ Et si on mangeait, les enfant.

Les frontières des groupes rythmiques coïncident en règle générale avec des frontières syntaxiques importantes.

### **2.2.3.2 L'accent d'insistance :**

Celui-ci relève de l'expressivité. Sa fonction : la mise en relief d'un élément de l'énoncé, une focalisation. Elle frappe le plus souvent la première syllabe de l'unité linguistique sur laquelle on veut insister, et se manifeste sous différentes formes : accroissement de la durée de cette syllabe ou de la première consonne, attaque dure en cas d'initiale vocalique et montée de la mélodie.

Ex : C'est la : vérité.

### **2.2.3. L'intonation :**

C'est la structuration mélodique des énoncés en groupes rythmiques. Les modulations sont provoquées par des changements de hauteur dans la courbe mélodique. L'intonation peut être descendante puis montante dans le cas de l'interrogation :



